

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 19

N° ordre
20-41

N° ordre dans la séance :
DE-30062020-08

Date de la convocation :
22/06/2020

Date de l'affichage :
03 JUIL. 2020

SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille dix-vingt et le trente juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoints, MARCHAND Christelle, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, CROUZET Mauricette, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, GERRA Dominique, ROSSI Hélène, SCALMANA Dominique, BOUVIER Christelle, CURTELIN Thierry, conseillers

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Frédéric DI PAOLO

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur Robert VILLARD, Conseiller municipal délégué aux associations, présente aux membres de l'assemblée les différents dossiers de demandes de subventions pour l'année 2020.

Suite aux réunions de la commission sport et de la commission finances, il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

Intitulés des Associations	Montant proposé en 2019
Arts Martiaux Culoziens	5 200 €
Culoz Basket Club	25 000 €
Union Sportive Culoz Grand Colombier	25 000 €
Tennis Club de Culoz	12 000 €
ASA - section Culoz	2 500 €
Union Cycliste Culoz Belley	3 959 €
Club du 3° âge	500 €
Téléthon-A F Myopathie	400 €
Anciens d'A.F.N.	76 €
Banque Alimentaire	200 €
SKI club	2 000 €
Chorale Bel Air	600 €
JSP (fonctionnement)	720 €
Culoz Patrimoine	500 €
C'est qu'1 jeu	2 000 €
Comité des fêtes	5 500 €
ASCOLEC (association scolaire pour la lecture)	100 €
Association place du four	500 €
Les Chats Errants de Culoz	500 €
Sou des Ecoles	1 000 €
Total 6554	88 755,00 €

Compte tenu de leur implication associative, MM SCALMANA, DRAPIER, CURTELIN et MOUTOT ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte l'attribution des subventions pour 2020 conformément au tableau ci-dessus présenté,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 au compte 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture
001-210101382-20200630-DE-30062020-08-DE
Date de télétransmission : 03/07/2020
Date de réception préfecture : 03/07/2020

